

## COMPTE RENDU DE LA CAPL n°3 DU 20 JUIN 2017 sur les affectations locales

La CGT s'est indignée une nouvelle fois sur la situation catastrophique de l'emploi et de la restriction des droits accordés aux élus pour la défense des agents.

Sur le règlement intérieur le Directeur nous a répondu qu'il ne maîtrisait pas la situation au niveau national et que le nouveau règlement était un alignement sur le droit, tout en regrettant que ce changement intervienne avant la fin du mandat.

Vote sur l'approbation du nouveau règlement intérieur :

-5 contre : CGT 1, SOLIDAIRES 1, SANS APPARTENANCE SYNDICALE 3

Sur le mouvement: le Directeur s'est félicité de l'arrivée de jeunes agents qui auront besoin certes d'être formés, mais qui auront obligation de rester 3 ans sur leur emploi.

Il a précisé que les RAN étaient maintenues en l'état.

La CGT a réaffirmé à nouveau que le TAGERFIP ne tenait pas compte des réels besoins des services en emploi et du nombre de départs en retraite prévus d'ici la fin de l'année. Une autre difficulté persiste due à la banalisation des emplois B et C dans la filière Gestion Publique, ce dernier point étant d'ailleurs partagé par le Directeur.

Sur la RAN de NEVERS, sur 11 demandes déposées (7 émanaient du SIP de NEVERS), 5 ont été satisfaites.

Sur la RAN de CLAMECY, la demande déposée a été satisfaite.

Le département compte désormais 15 ALD : 2 d'entre eux ne seront affectés qu'à l'issue du mouvement B (1ALD Nevers et 1ALD sans RAN).

Vote:

- contre :2 CGT (pour les raisons évoquées dans la déclaration jointe) et SOLIDAIRES

- abstention : 3 sans appartenance syndicale.

Les représentants CGT : Marie-France ANCELLIN et Thierry GAUTHE

### DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT- FINANCES PUBLIQUES

#### à la CAPL N°3 du 20 juin 2017 sur les affectations locales

1 495,8 postes de catégorie C administratifs resteront vacants au 31/12/2017 à l'issue du mouvement général de mutation avec prise en compte des premières affectations.

Malgré l'appel de 700 lauréats supplémentaires par rapport à juin 2016, cela ne suffira pas à combler la pénurie de cadres C dans les services.

La situation de l'emploi est catastrophique, ainsi que les élus et représentants CGT le rappellent régulièrement dans toutes les instances.

La situation de nombreux collègues en attente de mutation reste très difficile. De plus, depuis 2016 les lauréats du concours commun ont l'obligation de rester trois ans sur la RAN obtenue en première affectation à la disposition du directeur. Ceci constitue une remise en cause du droit à mutation, ce que condamne avec force la CGT FINANCES PUBLIQUES qui exige que l'Administration respecte le délai de séjour d'un an entre deux affectations.

Depuis 2002, ce sont plus de 35 000 postes qui ont été supprimés. En matière de réforme, les fermetures de trésoreries de proximité s'accélérent, comme les fusions de SIP et de SIE, les regroupements de SPF, la création des PCRPs, le transfert de l'enregistrement, les fusions de RAN et la retenue à la source initialement programmée pour 2018. A propos des RAN, 45 ont disparu entre 2016 et 2017 et une deuxième campagne de fusion a débuté pour une mise en œuvre dès 2018.

Dans ce contexte, la catégorie C est la première touchée.

En effet, c'est elle qui a supporté la quasi totalité des suppressions d'emploi que subit la DGFIP. Elle est également particulièrement impactée par l'insuffisance de revalorisation du point d'indice dans la fonction publique.

Comme dans l'ensemble de la fonction publique, c'est la casse de la DGFIP qui est à l'ordre du jour : des pans entiers de missions sont supprimés, externalisés, le maillage territorial de notre administration est en cours de démantèlement et l'accès au service public est remis en cause.

Au niveau du dialogue social, encore une fois, au nom des économies à réaliser, notre directeur général entend restreindre les droits accordés jusqu'alors aux élus pour la défense des agents. En effet, il a décidé de réduire leur temps de préparation des dossiers, de rédaction des compte-rendus auprès des agents et de supprimer le remboursement des frais de déplacement des élus suppléants. Ces décisions unilatérales, et au milieu du mandat de 4 ans, constituent une volonté de saborder le dialogue social à la DGFIP. Mais, surtout, bien plus grave, elles constituent une attaque inédite et délibérée contre un droit fondamental des agents de la DGFIP, leur défense, qui ne pourra plus être convenablement assurée. Cette situation est insupportable pour tous, agents et élus.

Les règles actuelles régissant les réunions paritaires où les représentants des personnels siègent sont pourtant issues d'un long travail de négociation avec la direction et non d'un conflit social. Le principe de base de la fusion DGI-DGCP était la prise en compte du meilleur système entre chaque filière pour construire les règles de la nouvelle DGFIP. En voulant les balayer aujourd'hui d'un revers de main, c'est ne pas respecter les engagements précédemment pris vis-à-vis des agents et de leurs représentants et leur montrer un profond mépris.

La réaction unanime de toutes les organisations syndicales fin 2016 a tout d'abord fait purement et simplement revenir totalement notre DG sur sa décision comme il l'a annoncé lors d'une rencontre avec nos secrétaires généraux en décembre. Puis, au mépris de toute règle, en début d'année il est revenu sur sa parole donnée, du jamais vu ! A nouveau, le front unitaire syndical lui a fait entendre raison, le conduisant à amender sa position sur certains points.

Dès lors, dans ce contexte national, la CGT FINANCES PUBLIQUES 58 n'approuvera pas le règlement intérieur de la CAPL n°3 actualisé.

Le mouvement des affectations locales est établi à partir d'un TAGERFIP qui ne tient pas compte des besoins réels des services en emplois et du nombre important des départs en retraite d'ici le premier janvier prochain.

De plus, la situation particulière des services de la filière Gestion Publique dont l'implantation des emplois ne respecte pas toujours la répartition des agents entre les catégories C et B, ne nous permet pas de connaître aujourd'hui quel sera le déficit réel dans les services, dès lors que la CAPL B ne s'est pas encore réunie.

Mais concrètement, les personnels constateront les chaises laissées vides durant le dernier trimestre 2017.

Une fois de plus, notre Direction Générale prouve son mépris envers les agents qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous-effectif permanent.

Les documents fournis cette année par notre Direction n'ont pas permis d'avoir une vue globale et précise de la situation du département du fait que l'affectation des ALD ne soit pas distinguée de celle des titulaires.

Pour toutes ces raisons liées à la situation croissante de sous effectifs, la CGT votera contre ce mouvement.